RÈGLEMENT ET DOTATIONS DU JEU CONCOURS « Senior vacances »
escapade lyonnaise

ARTICLE 1:
Le site www.senior-vacances.com, de la société Chipitrip ayant son siège social 810 rue E Herriot 01480 JASSANS RIOTTIER, numéro de SIRET 75160180800015 organise un jeu concours du 20 novembre 2014 au 18 janvier 2015 intitulé «escapade Lyonnaise».
Le Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

ARTICLE 2:
Le fait de participer au jeu, implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement. La participation au Jeu est ouverte à toute personne majeure, résident en France métropolitaine, Corse comprise (Hors DOM-TOM).
Le nombre de participations est limité à une seule participation par joueur (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse e-mail). En cas de participation multiple d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours.
Toute fraude ou tentative de fraude au présent concours entraînera l'élimination du participant concerné.

Le lot sera envoyé à l'adresse mail ou postale indiquées par le participant.

ARTICLE 3:
Toutes les personnes souhaitant participer au présent jeu concours devront s'inscrire à la Newsletter du site www.senior-vacances.com
Pour s'inscrire les participants devront remplir *obligatoirement* leur adresse email, nom, prénom et indiquer leur âge. Dès lors ou le participant s'est inscrit à la Newsletter avant le 18 janvier 2015 et à remplit correctement le formulaire, il participe au tirage au sort. Tout formulaire non conforme rempli postérieurement aux dates de participation ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 4:
Un tirage au sort sera effectué par la société organisatrice en désignant un gagnant par tirage au sort. Dans l'hypothèse où le gagnant ne se manifesterait pas afin de récupérer son lot dans un délai de 30 jours, un nouveau gagnant sera désigné ou le lot remis en jeu lors d'un autre jeu.
Une fois le gagnant informé, il devra retourner le bulletin de gain correctement rempli dans un délai de 15 jours.

ARTICLE 5:
Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangés, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande du gagnant. Le lot pourra éventuellement être cédé à une autre personne à condition de le signaler au moment de la validation du gain et que cette personne ait plus de 50 ans.

ARTICLE 6:
La société organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le concours en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit.

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière des clauses du présent règlement. Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements (demande écrite, téléphonique, orale) concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement.
La société organisatrice se réserve également le droit, si les circonstances l'exigent, d'écourter, de reporter, de prolonger l'opération sans que sa responsabilité soit engagée.
Des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiées pendant l'opération.

ARTICLE 7 :
Dotation : un week-end culture et bien-être à Lyon en hotel 4* d'une valeur moyenne de 174 €

- Une nuit en hôtel 4* BEST WESTERN PLUS en chambre Executive avec petit-déjeuner continental pour 2 personnes
- Accès illimité à l'AquaZen du nouveau Spa by Carita de l'hôtel (pour 2 personnes)
- 2 pass Lyon City card 2 jours pour 2 personnes

Conditions de réservation de la nuit d'hôtel offerte :

La Nuit offerte sera à réserver un week-end ou pendant les vacances scolaires de la Zone A, hors périodes de salons et d'évènements. Sous réserve de disponibilité. Réservation préalable par téléphone 15 jours avant la date choisie. Un justificatif d'âge vous sera demandé lors de la validation de votre gain et à votre arrivée à l'hôte si le lot vous a été cédé. Lot à réserver avant le 30/07/2015.

Les détails de la dotation pourront être obtenus en se rendant sur la page de www.senior-vacances dédiée au jeu.

Le gagnant accepte d'être photographié et que son image soit utilisée pour illustrer tout texte ou reportage en relation avec le jeu concours sur tout support que ce soit. Il accepte de répondre à toute interview suite à son séjour à l'hôtel.

La responsabilité de la société ne saurait être engagée en cas de perte des envois ou de retard d'acheminement postal pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment en cas de grève des services postaux ou d'adresse erronée.

ARTICLE 8:
En application de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant qu'il peut exercer à l'adresse mail suivante : contact{at}senior-vacances.com
Le règlement du jeu peut-être obtenu gratuitement à cette même adresse mail.